

## Moréac

### In recours en justice contre le projet éolien



Les riverains et membres des associations opposés au projet éolien à la mairie de Moréac, en février 2020, à l'issue de l'enquête publique. PHOTO : VENT DE PANIQUE 56

Le vent continue de se lever contre le projet éolien à Moréac. La municipalité, l'association Vent de panique 56, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), association nationale représentée par sa déléguée du Morbihan, Anne-Marie Robic, ainsi que des riverains moréacais, viennent de déposer, dans la semaine du 21 au 27 décembre, un recours devant la Cour administrative d'appel de Nantes contre l'arrêté du préfet du Morbihan autorisant la construction de deux éoliennes, à Moréac.

#### Ils dénoncent un « déni de démocratie »

L'arrêté en date du 28 août 2020 autorise la construction de deux éoliennes de 180 m de hauteur et un poste de livraison », dans la commune, précisent les requérants, dans un communiqué de presse commun

reçu mardi 29 décembre.

Une enquête publique avait donné un avis défavorable au projet en février 2020. « **Le préfet a donné son accord à la suite de l'enquête publique, s'insurge Noël Le Breton, président de Vent de panique 56. L'ARS avait aussi donné un avis négatif tout comme les élus locaux. C'est un déni de démocratie.** »

Les justiciables font par ailleurs valoir que, selon eux, implanter « **des éoliennes de 180 m de haut à 500 m des habitations est d'une démesure inacceptable** ».

Les requérants « **s'étonnent** » par ailleurs de devoir déposer leur requête directement devant la Cour administrative d'appel, désormais juridiction compétente et non plus auprès des tribunaux administratifs. Pour autant, Noël Le Breton s'attend « **à plus d'un an de procédure** ».

Aurélié DUPUY.